

Cadre unique d'appui

Égypte 2014-2015

RÉSUMÉ

La République arabe d'Égypte et l'Union européenne, qui sont l'un pour l'autre des partenaires de premier plan, entretiennent depuis longtemps une relation stratégique qui se reflète dans l'accord d'association, comme en témoigne la prolongation, jusqu'en mars 2015, d'une part, du cadre juridique régissant leur relation et, d'autre part, du plan d'action mené dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Les principaux éléments du cadre politique qui ont orienté la programmation du soutien au processus de modernisation de l'Égypte et à la suppression des contraintes auxquelles ce pays fait face sont l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Égypte, le plan d'action dans le cadre de la PEV, les conclusions du Conseil des 21 août 2013, 21 octobre 2013 et 10 février 2014, les recommandations de la Cour des comptes et la déclaration de la haute représentante/vice-présidente (HR/VP) du 19 janvier 2014 sur le référendum constitutionnel organisé récemment. Dans ce contexte, la stratégie de réponse doit contribuer à appuyer la mise en œuvre du programme de réforme de l'Égypte, à soutenir le processus qui mène à la bonne gouvernance et à la justice sociale, ainsi qu'à garantir à la population égyptienne un développement socio-économique.

Après des consultations approfondies entre le gouvernement, la société civile et divers donateurs, le cadre unique d'appui se concentre sur un nombre limité de priorités, prenant en considération le programme de réforme de l'Égypte afin de garantir le processus d'appropriation et de renforcer la coordination entre les donateurs. Il conviendra de veiller à la complémentarité et à la cohérence avec tous les autres instruments de l'UE, notamment avec les programmes thématiques et régionaux, les divers dispositifs, les opérations de prêt de la Banque européenne d'investissement et les interventions financées par d'autres partenaires de développement, par exemple les États membres de l'UE.

Secteurs d'intervention pour le cadre unique d'appui à l'Égypte pour la période 2014-2015

I - Lutte contre la pauvreté, développement socio-économique au niveau local et protection sociale:

Cette priorité vise principalement à soutenir la croissance économique inclusive et la création d'emplois en Égypte, ainsi qu'à y encourager la protection sociale.

- a) Améliorer la fourniture des services de base, notamment afin de lutter contre l'analphabétisme et d'améliorer l'accès à l'éducation, en particulier au sein des communautés;
- b) soutenir le développement socio-économique au niveau local en ciblant ceux qui en ont le plus besoin grâce à la création et au renforcement d'activités économiques durables;
- c) augmenter le taux d'emploi et améliorer l'esprit d'entreprise et l'emploi indépendant, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes;
- d) améliorer les systèmes et les instruments de protection sociale.

II - Gouvernance, transparence et environnement des entreprises:

Cette priorité vise principalement à soutenir le processus qui mène à la bonne gouvernance et à la justice sociale, notamment en créant un environnement propice à l'exercice d'activités commerciales afin d'assurer la relance économique.

- a) Faciliter l'accès des citoyens, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, aux services publics;
- b) coopérer dans le cadre de la lutte contre la corruption et de la prévention de celle-ci;
- c) améliorer le cadre juridique et réglementaire pour l'exercice d'activités commerciales et la réalisation d'investissements;
- d) soutenir la mise en œuvre de l'accord d'association.

III - Qualité de vie et environnement

Cette priorité vise principalement à améliorer la qualité de vie et l'environnement en facilitant l'accès aux services d'hygiène et en fournissant de l'énergie propre.

- a) Améliorer la gestion des eaux usées et l'accès des citoyens aux services d'hygiène, notamment en renforçant les démarches participatives au niveau local et les activités créatrices de revenus;
- b) améliorer l'accès à l'énergie propre.

Les interventions qui seront financées dans le cadre des priorités précitées seront mises en œuvre en accord avec les deux parties et, le cas échéant, avec la participation des organisations de la société civile, conformément aux législations nationales et à la réglementation de l'UE.

Pour la période 2014-2015, la dotation indicative pour l'Égypte au titre du cadre unique d'appui est de 210 000 000 – 257 000 000 EUR.

Ventilation indicative du budget du cadre unique d'appui

CADRE UNIQUE D'APPUI À L'ÉGYPTE 2014-2015	Répartition indicative
SECTEUR D'INTERVENTION I – Lutte contre la pauvreté, développement socio-économique au niveau local et protection sociale	40 %
SECTEUR D'INTERVENTION II – Gouvernance, transparence et environnement des entreprises	20 %
SECTEUR D'INTERVENTION III – Qualité de vie et environnement	40 %
Montant total des engagements	100 %